



**SEINE-MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°76-2024-077

PUBLIÉ LE 15 MAI 2024

# Sommaire

## **Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET / service régional et départemental de la communication interministérielle**

76-2024-05-15-00006 - Arrêté portant levée de la fermeture provisoire de la micro-crèche "Les Malicieux Beauvoisine" de l'association Les Petits Chaperons Rouges (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2024-05-15-00006

Arrêté portant levée de la fermeture provisoire  
de la micro-crèche "Les Malicieux Beauvoisine"  
de l'association Les Petits Chaperons Rouges



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du travail et des Solidarités  
de la Seine-Maritime**

**Pôle cohésion sociale**

**ARRÊTÉ portant levée de la fermeture provisoire de la Micro-crèche « Les Malicieux Beauvoisine » de l'association Les Petits Chaperons Rouges installée 66 rue Beauvoisine 76 000 Rouen**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1421-1, L 2324-1, L 2324-3 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants;
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet de la région de Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** l'arrêté n°24-014 du 12 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur Clément VIVÈS, directeur de cabinet de la préfecture de Seine-Maritime ;
- Vu** l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;
- Vu** l'arrêté portant fermeture provisoire de la micro-crèche « Les Malicieux Beauvoisine » en date du 12 avril 2024 ;
- Vu** la demande de levée de la mesure de fermeture provisoire de la micro-crèche les Malicieux Beauvoisine en date du 02 mai 2024, effectuée par la directrice juridique de l'association Les Petits Chaperons Rouges;
- Vu** la réponse visant la programmation de la visite de contrôle de la micro-crèche les Malicieux Beauvoisine en date du 06 mai 2024, effectuée par le directeur adjoint de la direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Seine-Maritime ;
- Vu** Les conclusions de la visite de contrôle effectuée le 14 mai 2024 ;

**Considérant** la mise en conformité de l'arrêté portant modification de l'agrément du 5 décembre 2023 (les professionnels et les horaires d'ouverture de la structure) de l'établissement les Malicieux Beauvoisine est en cours de traitement auprès de la direction de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental de la Seine-Maritime ;

**Considérant** que l'analyse des plannings des professionnels et des enfants transmis après la visite du 14 mai 2024 permet de constater le respect du taux d'encadrement et l'identification des temps de pause, temps de présence de la référente technique auprès des enfants, les temps administratifs de cette dernière et les temps de nettoyage ;

Imm Hastings – 27 rue du 74<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - 76003 ROUEN CEDEX 1  
Tél : 02 76 27 71 01 Fax : 02 76 27 71 03  
[ddets@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddets@seine-maritime.gouv.fr) site internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

**Considérant** que les travaux de nettoyage et de mise aux normes des installations et infrastructures de la structure ont été réalisés ; ainsi que le recrutement permettant d'assurer un taux d'encadrement pérenne respectant les dispositions réglementaires et la formation des professionnels aux protocoles réglementaires ;

**Considérant** que l'ensemble des faits constatés ne mettent plus en danger la sécurité physique et le bien-être des jeunes enfants accueillis, et respectent les lois et règlements relatifs aux établissements accueillant des enfants de moins de six ans ;

## PRONONCE

**Article 1<sup>er</sup>** – La levée de la fermeture provisoire de la micro-crèche « Les Malicieux » à compter de la notification de cet arrêté.

**Article 2** – La présente décision sera notifiée par tous moyens à Madame BADYNSKI Maeva, directrice régionale d'Ile-de-France et Normandie, Monsieur RODOCANACHI Jean-Emmanuel, président du LPCR Groupe ainsi qu'à Monsieur le président du conseil départemental de la Seine-Maritime

**Article 4** – Le président du conseil départemental de la Seine-Maritime, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Seine-Maritime et le directeur interdépartemental de la police nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 15 mai 2024

Pour Le préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Imm Hastings – 27 rue du 74<sup>ème</sup> Régiment d’Infanterie - 76003 ROUEN CEDEX 1  
Tél : 02 76 27 71 01 Fax : 02 76 27 71 03  
[DDTS@seine-maritime.gouv.fr](mailto:DDTS@seine-maritime.gouv.fr) site internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>